

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) a eu connaissance de la circulation, sur les réseaux sociaux et relayés par un nombre limité de supports de presse, de contenus relatifs à une décision qu'elle aurait prise au sujet de la commercialisation par des opérateurs de télécommunications de la promotion appelée «*6 illimitée».

- [Lire le communiqué de presse](#)

[Retour](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/clarification-de-lanrt-propos-de-fausses-informations-circulant-sur-les-reseaux>